



CONDUITE DES VEHICULES DE TOURISME (PERMIS B sur boîte manuelle ou boîte automatique)

Réf de l'action : ECF T070 indice 07

Version 01 de l'école de conduite ECF MARIO METZ E18 057 0008 0

OBJECTIFS

Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre âgé de 17 ans au moins
- dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence. et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET

TECHNIQUES - Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage.
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.

EFFECTIFS :

HORAIRES :

DUREE :

PROGRAMME

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences

Evaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences

Evaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif

Paraphe OF

Paraphe commanditaire